

2025/0190

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 11/08/2025

Reçu en préfecture le 11/08/2025

Publié le 11 AOUT 2025

ID : 059-215900358-20250721-20250811_D0024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 10

Etaient présents : MM. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. PETIT. WERY. RAVIDAT et ASCONE.

Mmes MERCIER. PREVOST. WAUCHER

Absents : Mmes CAFFIAU. DELBRUYERE. BOURAINE. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et MM. CHRETIEN. CHATELAIN. JOSSET et CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : TARIF SUPPLEMENTAIRE LOCATION DE LA NOUVELLE SALLE DES FETES.

Monsieur le Maire informe les membres que suite aux réservations de la nouvelle des fêtes les Ecuries le week-end, de plus en plus de locataires souhaitent avoir accès à la salle dès le jeudi matin en lieu et place du vendredi matin.

Considérant que cet accès anticipé à la salle engendre une consommation d'énergie supplémentaire, Monsieur le Maire propose de délibérer sur un tarif supplémentaire pour la journée du jeudi à 150,00 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention,

ACCEPTE le tarif supplémentaire de 150,00 euros pour la journée du jeudi en cas de location pour le week-end.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 11 AOUT 2025
Le Maire,

